



LA RN 88 VUE DU CLOCHER

GARIDECH

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE
1985

Martine Fournier

Chers Amis,



**Nous avons le plaisir de vous
présenter notre Bulletin Municipal de
décembre 1985.**

**Il permettra à chacune et à
chacun de se rendre compte des travaux
effectués par nos élus, en ce qui concerne
la gestion de notre patrimoine communal,
ainsi que d'autres activités connexes.**

**À cette époque de l'année, toute
l'équipe Municipale présente à chacun
d'entre-vous ses vœux les plus sincères
pour un Joyeux Noël et une Heureuse
Année 1986.**

**LA VIE
DES
SOCIETES**

COMITE DES FETES DE GARIDECH

Comité des Fêtes, vous connaissez ?

Omelette de Pâques,
Fête des Mères,
Feu de la Saint-Jean,
Grande Fête locale du mois d'août.

Vous vous souvenez de toutes ces manifestations ? Récapitulons.

Janvier : Assemblée Générale, le bureau suivant est élu :

Présidente : Madame LAZARE Christiane

Vice-Président : Monsieur BIGA Jean-Marc

Trésorier : Monsieur CARBO Solin

Trésorier-Adjoint : Monsieur GRENWELGE Henri

Secrétaire : Monsieur GUILLOT Gérard

Secrétaire-Adjoint : Mademoiselle BONNELASBALS Pascale

Presse-Organisation : Monsieur NEVEU Raymond

7 AVRIL. Omelette de Pâques :

Le soleil et les cloches de Pâques ne nous ont pas oubliés au passage. Elles furent prodigues en bonbons et oeufs en chocolat. Les enfants se souviennent sans doute de leur cueillette ce jour-là.

Un pique-nique a eu lieu dans le parc de l'école et sous les premiers rayons de soleil nous avons cassé ensemble les oeufs recueillis lors de notre collecte de la veille.

L'omelette fut copieusement arrosée d'un breuvage dont nous tairons le nom !

2 JUIN. Fête des Mères :

Vin blanc - cassis, petits gâteaux et plantes vertes firent bon ménage ce jour-là pour la plus grande joie de toutes les mamans de la commune.

24 JUIN. Feu de la SAINT-JEAN :

Feux de bengale pour nos yeux éblouis, et l'immense feu pour nous réchauffer au son de la musique entraînant du Groupe Folklorique "LES ROUERGATS de Toulouse".

Les plus téméraires perpétuèrent la tradition en sautant le plus haut possible au-dessus du feu et la soirée se termina très tard par une veillée en musique.

GRANDE FETE LOCALE DU MOIS D'AOUT :

La Mounjetado afficha complet. L'orchestre "ARMAND LETHOU" fut des plus entraînants pour cette soirée rétro.

Le samedi, nous avons inauguré le nouveau terrain de Tennis de Garidech par un tounoi qui s'est terminé fort tard dans la soirée.

Avec "DB TRAFFIC" et son disco mobile, les tympanes d'un grand nombre d'habitants furent brisés, mais pour la plus grande joie des jeunes. Les derniers succès et "vidéo clips" ne manquèrent pas de les enthousiasmer un "max".

Dimanche, journée beaucoup plus calme, mais tout aussi dansante avec l'orchestre "CLAUDE HERVE".

Pour commencer les plus courageux se retrouvèrent sur la place pour un jogging matinal autour du circuit des Tambouris.

La messe chantée fut suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et l'apéritif-concert nous a tous réunis sous les ombrages de la place du village.

L'après-midi fut égayée par le tournoi départemental de BICROSS pour la joie des plus petits cette fois-ci. Mais à l'issue de cette épreuve, les plus grands profitèrent de l'occasion pour faire "connaissance" avec le magnifique circuit de BICROSS spécialement aménagé par la mairie.

Après toutes ces émotions nous retrouvâmes pour notre plus grand plaisir l'orchestre "CLAUDE HERVE" et la fête s'acheva à une heure très avancée de la nuit dans un tourbillon de serpentins et de confettis.

Voici donc fait le tour d'horizon des diverses manifestations de l'année 1985.

1986.....

Mais avant tout, il faut que nous vous adressions un grand merci, car la réussite de chaque manifestation vous est due. Effectivement sans votre présence et votre soutien nous ne pourrions mener à bien notre tâche qui consiste principalement à vous divertir.

Donc pour 1986 nos projets sont pratiquement identiques à ceux de l'an passé, à quelques exceptions près.

En effet, vous pouvez déjà noter dans vos agendas la date du samedi 11 janvier 1986 à 21 H 00. Ce jour-là aura lieu un GRAND LOTO organisé conjointement par l'école et le Comité des Fêtes de Garidech. De nombreux lots seront distribués aux enfants et aux parents.

Vous trouverez annexé un programme plus détaillé, mais d'ores et déjà réservez-nous votre soirée, nous vous retrouverons avec le plus grand plaisir. **VENEZ NOMBREUX.**

Mais sans plus attendre, toute l'équipe du Comité des Fêtes est heureuse de vous adresser dès à présent tous ses bons voeux de bonheur et de santé pour l'année nouvelle, qui, nous l'espérons sera encore plus riche en attractions et permettra de nous retrouver plus souvent et encore plus nombreux qu'avant.

Bonnes Fêtes à tous et à bientôt.

Christiane LAZARE

CARIDECH

L

11 JANVIER 1986

A 21 HEURES

A LA MAIRIE

ECOLE

COMITE DES FETES

O

T

O

AGNEAU . WALK - MAN

JAMBONS

CANARDS

GRAS

1 TONNEAU DE VIN ...

NOMBREUX LOTS

LOTO SPECIAL ENFANTS

PARTIES GRATUITES

BOISSONS, CREPES, GATEAUX

La Boule Garidéchoise

Bilan du deuxième semestre

7 JUILLET : Journée annuelle de la Pétanque

Dès le matin, les intéressés se mettent en place pour le concours de tir et de pointage.

Midi est là, c'est le repas traditionnel avec grillades d'agneau bien garnies et bien arrosées, ce qui met de la joie pour affronter le concours de l'après-midi.

Après le but final c'est la répartition des coupes.

10 AOÛT :

Concours officiel du secteur - la participation fut très bonne.

19 OCTOBRE :

Concours de tête-à-tête où toutes les catégories étaient là - seniors (masculins et féminins), juniors, cadets etc... où 90 % des licences étaient présents.

Parties acharnées mais la bonne humeur régnait.

Toutes les générations étaient représentées de 5 à 80 ans. Quel bel avenir pour la Boule Garidéchoise.

La remise des trophées fut l'occasion de se retrouver à la mairie pour l'apéritif.

27 OCTOBRE :

Grand jour du repas de fin d'année où 100 personnes se réunirent autour de la table avec un menu fort apprécié - la traditionnelle poule au pot. Pour un ordre d'idée, 17 poules furent farcies avec 15 Kg d'une délicieuse...farce...à la mode de nos grands-mères. Tout le monde se régala. Dommage pour les absents... Ce fut l'occasion de distribuer médailles, coupes, etc pour les concours hebdomadaires et de remercier chaleureusement tous les bénévoles qui participèrent à cette réussite (en particulier Madame PUEL qui assure la responsabilité du repas).

A ne pas oublier les concours locaux des samedis où la participation fut toujours bonne - de 25 à 30 joueurs masculins et féminins à chaque concours -

Chaque fois les récompenses furent distribuées - à noter la présence fidèle du doyen Monsieur MARTY - avec ses 4 fois 20 ans - qui termina la saison à la place honorable du 3ème au concours final. Quel bel exemple.

La Boule Garidéchoise vous offre ses meilleurs voeux et vous remercie de votre précieux concours pour le déroulement des festivités.

I. BASTRILLES

**Amicale des Anciens Combattants
et Victimes Civils de Garidech**

Les Anciens Combattants de l'Association de Garidech remercient les Autorités Locales, le Directeur de l'école primaire, les élèves et toutes les personnes qui se sont associées à eux pour commémorer la cérémonie du souvenir de l'Armistice de 1918.

Nous vous présentons la composition du nouveau bureau à la suite de l'Assemblée Générale du 08/09/1985 :

Président d'honneur : Monsieur LATIEULE Charles
Président : Monsieur SCHÜRR Christian
Secrétaire : Monsieur NEVEU Raymond
Trésorier : Monsieur FAU Jean
Trésorier Adjoint : Monsieur BOSSON
Membre du bureau : Monsieur CAZALE Alfred
Porte drapeau : Monsieur MISCAROL Marcel

R. NEVEU

Les A.C. n'ayant pas encore réglé leur cotisation sont priés de contacter Monsieur FAU Jean.

Gymnastique Volontaire Féminine

Comme son nom l'indique, la pratique de cette gymnastique fait appel à un peu de volonté de la part des exécutants. En compensation, elle permet de conserver forme et souplesse.

L'Energie Club de Garidech entre dans sa 3ème année et survit grâce à un noyau de fidèles assidues.

Les séances ont lieu le mardi et le vendredi de 18 H 00 à 19 H 00 et lorsque le temps le permet, footing dans la forêt de Buzet le dimanche matin.

Courant janvier 86, le Docteur ECHARD fera un exposé sur la fonction cardio-pulmonaire. Nous souhaitons pour ce jour là une assistance nombreuse.

Enfin le 30/11 un repas amical nous a réunis au restaurant les Sayers autour d'un agréable repas. Malheureusement notre plaisir a été atténué car nous venions d'apprendre le décès tragique du père de deux de nos amies. Nous leur présentons ici le témoignage de notre émotion et de notre amitié.

R. NEVEU

*Les Commerçants ont une part active
dans la vie du Village .*

*Les annonceurs nous ont aidés à faire
ce Bulletin .*

*Nous vous demandons de leur accorder
votre Confiance .*

**DEUX NOUVELLES SOCIETES
SONT NEES**

TENNIS GARIDECCHOIS

Nous venons de créer une Association baptisée **TENNIS GARIDECCHOIS**. Nous recommandons aux habitants intéressés par la pratique de cette détente, de bien vouloir prendre contact avec les membres du bureau de l'association :

Composition du bureau :

Président : Monsieur CIVADE Gérard

Vice-Présidents : Monsieur CARBO Solin
Monsieur GRENWELGE Patrick

Trésorier : Monsieur MONTEGUT Joseph

Trésoriers-Adjoints : Monsieur BONNELASBALS Philippe
Monsieur BIGAUT Jean-Marie

Secrétaire : Madame LAZARE Christiane

Secrétaire-Adjointe : Madame BLACHAS Rachel

Délégué Presse : Monsieur CIVADE Jean-Pierre

Commissaires aux Comptes : Monsieur GERARDIN Jean-Philippe
Mademoiselle GERARDIN Nathalie

Délégués à l'Organisation : Monsieur GERARDIN Jean-Philippe
Monsieur LAZARE Marcel
Monsieur JACQUELET Guy

Tarifs des cotisations annuelles :

| | |
|---|----------|
| Enfants de moins de 15 ans..... | 50,00 F |
| Enfants de plus de 15 ans et adultes..... | 110,00 F |
| Carte familiale..... | 170,00 F |

Fournir 2 photos par personne.

Nous pensons que ces prix sont très raisonnables mais hélas indispensables pour la vie de l'Association ; son organisation nécessite des besoins d'argent. La commune a fait l'effort d'investir dans l'aménagement d'un court... il est ce qu'il est, mais nous nous devons de l'apprécier et non de le critiquer. A nous, Garidéchois, par une pratique assidue du tennis de montrer que l'investissement convient bien à un phénomène de société, puisqu'il est le sport le plus populaire en France avec le football (un million de licenciés, trois millions de pratiquants).

Pour ne pas décourager les futurs joueurs, il est bon de leur dire que l'apprentissage du tennis est long, fastidieux, nécessitant condition physique, souplesse, adresse, sens du déplacement mais aussi concentration et psychisme à toute épreuve.

Notre association n'a pas pour but principal de former des futurs Noah ou Leconte, mais plutôt d'apporter une saine détente aux Garidéchois. Nous essaierons grâce à quelques dynamiques bénévoles d'ouvrir une école de tennis.

La clôture des inscriptions est fixée au 01/02/86. Passé ce délai, seuls les nouveaux venus dans la commune pourront s'inscrire.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements. Dans ce but, une permanence se tiendra à la Mairie, le samedi 1er février de 10 H 00 à 12 H 00.

**Le Président,
G. CIVADE**

UN CLUB INFORMATIQUE A GARIDECH ?

Mais oui, il existe ! pas depuis longtemps, mais sa déclaration officielle comme association type loi 1901 est en cours.

Son but ? En utilisant le matériel informatique mis à la disposition de l'école et de la commune par le Ministère de l'Education Nationale, faciliter l'approche de l'informatique et développer l'esprit logique.

Une grande ambition ! disons plus simplement, amener les jeunes et les moins jeunes à connaître, utiliser, dialoguer, maîtriser ces matériels qui s'introduisent de plus en plus dans notre vie de tous les jours !

Ces matériels ? une télé "l'écran", l'ordinateur "le clavier", T07 de Thomson, un lecteur de cassettes, une imprimante.

Les programmes, les jeux, les échanges questions/réponses sont sur ces cassettes et permettent la participation active de tous .

Leur utilisation ? facile et simple !

Des bénévoles animent le Club tous les vendredis soir à 20 H 30, à la Cantine Scolaire :

La Présidente : Sylvie GUERIN

La Vice-Présidente : Hélène CONNUC

Le Secrétaire : Guy JACQUELET

Le Trésorier : Gabriel JOSSERAND

Nous attendons les personnes de la commune qui seraient intéressées par cette démarche et par cette approche de l'informatique.

Le Secrétaire,
G. JACQUELET

INFORMATIONS

Nous avons reçu fin novembre une lettre émanant de l'institut de rééducation CHARTA à St LOUP CAMMAS, nous faisant part d'un projet d'accueil de certains de leurs adolescents parmi des familles de la région.

Nous vous citons un passage de cette lettre :

"Nous recherchons des agriculteurs, horticulteurs, maraichers, artisans, susceptibles de recevoir des jeunes de 16 à 18 ans handicapés mentaux, présentant des troubles du comportement.

Nous souhaiterions que ces jeunes puissent connaître avant leur majorité un autre milieu de vie que l'établissement spécialisé et, que, malgré leurs difficultés, la chance leur soit offerte de pouvoir se confronter à une véritable réalité de travail".

Si vous pensez pouvoir accueillir ces jeunes, contactez la Mairie qui vous mettra en rapport avec l'association.

PAS UNE PERSONNE AGEE SEULE A NOEL

Un grand élan de solidarité entre les générations a pour double objectif :

- faire en sorte qu'il n'y ait pas une personne âgée seule à Noël ;
- créer à cette occasion des relations d'amitié entre des familles et des personnes âgées isolées.

Ces lignes sont extraites d'une circulaire adressée aux Mairies par le Secrétariat d'Etat chargé des retraités et des personnes âgées.

Pour répondre à cette circulaire nous suggérons aux habitants de Garidech de faire savoir à la Mairie, si éventuellement, il y a une possibilité d'accueillir une personne âgée, seule pour Noël.

De son côté, la Mairie prendra contact avec les personnes dans cette situation et les mettra en rapport avec les familles d'accueil.

Si un esprit de solidarité et de générosité se développe, Noël 85 sera vraiment le Noël de tous.

R. NEVEU

COMMISSION TRAVAUX

Dans le courant de l'année écoulée, les travaux suivants ont été effectués :

Voirie : Curage de fossés ;
Entretien des chemins ;
Eparage des banquettes, talus de tous les chemins communaux.

Eglise : Niche pour la croix processionnelle et mise en place de celle-ci.
La protection de cette oeuvre d'art est assurée par un dispositif de sécurité déclanchant une sirène d'alarme.

Ecole Publique : Dans la classe de Madame EYCHENNE :

Abaissement du plafond et isolation laine de verre ;

Ajustage porte et fenêtres ;

Réfection de l'installation électrique ;

Peintures : classe, vestiaire, WC ;

Création d'une sortie de secours ;

Aménagement du local "Vestiaire".

Cantine : Fermeture de la porte d'entrée par des volets en bois.

Mairie : Peinture des menuiseries extérieures.

Place St Rock : Remplacement des bancs publics.

Lavoir : Démolition de la toiture et des murs ;
Renforcement par de l'enrochement. Les bassins peuvent à nouveau être utilisés.

Sports :

Création d'un court de tennis ;

Création d'un terrain de football ;

Création d'une piste de bi-cross ;

En cours : Remplacement de certains arbres morts et plantation (cimetière, Place St Rock etc...) ;

Déplacement du monument aux morts ;

Aménagement du lavoir ;

Elagage d'arbres et débroussaillages divers.

H. PUEL

ELECTRICITE

Renforcement du Réseau :

L'électricité de France nous a accordé la gratuité d'un plan de renforcement de notre réseau d'électricité, à l'occasion de l'implantation sur le territoire de la commune de pylones pour la ligne de 400 KV.

Un certain nombre de zones ont été ainsi "modernisées". Il restait encore le quartier Prexempyre En Craoune, Fort Bézian et la Boulbène à renforcer. L'E.D.F vient de débloquer cette nouvelle tranche qui va démarrer incessamment.

Eclairage Public :

La deuxième tranche de travaux est en cours d'étude et sera réalisée prochainement.

Les anciennes lampes fluorescentes vont être systématiquement remplacées par de nouveaux appareillages munis de lampes au sodium.

Certaines zones obscures vont également être équipées de ces appareils et ces diverses améliorations rendront la circulation plus agréable dans le village et ses alentours.

Un effort important a été fait dans le bon sens, mais ne constitue pas un arrêt définitif dans notre projet d'amélioration, qui, au contraire, évoluera encore suivant les besoins, notre volonté étant la constante amélioration de ce qui existe déjà.

R. NEVEU

A GARIDECH

ALIMENTATION

Michel DURAND

Epicerie

Vins Fins

Primeurs

Dépôt de pain

Confiserie

Produits surgelés de qualité

Produits d'entretien

Presse .

BAR - RESTAURANT

"LE CLUB"

G A R I D E C H

par MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

Téléphone 61 84.20.23

Fermé le (mardi soir
mercredi

MENU DE FIN D'ANNEE

-:-:-:-:-:-:-:-

260 F.

Foie de canard au naturel

ou

Assiette de poissons fumés (Saumon-truite-anguille-esturgeon)

ou

Terrine de langoustine aux légumes

-:-:-:-:-:-:-:-

Langouste tiède à la nage beurre à l'estragon

ou

Gratin de crevettes et langoustines

ou

Feuilleté de coquilles saint-jacques
au safran et petits légumes

-:-:-:-:-:-:-:-

Civet de cuisse de canard gras

ou

Fricassé de faisans aux cèpes

ou

Filet de boeuf en croute

ou

Pigeon en cocotte et sa crépinette au foie gras

-:-:-:-:-:-:-:-

Assiette de dessert

Tarte au citron

Marquise au chocolat

Mousse à l'orange

Sorbet mangue

Bûche au praliné

-

MENU DE FIN D'ANNEE

--:--:--:--:--

190 F.

Foie de canard au naturel

ou

Assiette de poissons fumés (saumon, truite, anguille, esturgeon)

ou

Terrine de langoustines aux légumes

--:--:--:--:--

Civet de cuisse de canard gras

ou

Fricassée de faisans aux cèpes

ou

Filet de boeuf en croûte

ou

Pigeon en cocotte et sa crépinette au foie gras

--:--:~:~:~:~:~

Assiette de desserts

Tarte au citron

Marquise au chocolat

Mousse à l'orange

Sorbet de mangue

Bûche au praliné

ECOLE

Depuis la rentrée scolaire 85-86, l'encadrement pour la section enfantine (4 et 5 ans) a été renforcée par Gilles, celui-ci ayant par ailleurs une formation d'animateur de vacances. Il s'occupe des plus jeunes enfants sous la direction de Madame ECHEYNNE.

Gilles a été embauché comme T.U.C, ainsi qu'Annie ; elle assure le fonctionnement de la cantine, l'entretien des locaux scolaires et communaux.

Des aménagements importants ont été faits à l'école (faux plafonds, peinture intérieur et extérieur, etc...).

Plusieurs aménagements nouveaux permettant de rendre l'école plus confortable et accueillante.

Création aussi de cours d'initiation à la musique, chaque semaine, dans le cadre scolaire pour l'ensemble des enfants qui sont en classe à Garidech. La Municipalité a pris en charge le coût de cette innovation.

Comme chaque année, un goûter est servi en fin d'année scolaire et à Noël par la Municipalité, pour les enfants de l'école de Garidech.

D. CARBO

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Depuis le 1er septembre 1985, la commune occupe, dans le cadre des travaux d'utilité collective 3 jeunes à la recherche d'un emploi :

- une jeune fille s'occupe de la cantine scolaire et assure l'entretien des locaux : Ecole - Mairie

pour l'animation de la classe enfantine

- 2 jeunes :

pour l'entretien et le nettoyage du village

Nous joignons à notre journal un document précisant les diverses possibilités qui sont offertes aux entreprises désireuses d'offrir à des jeunes sans emploi des stages ou des contrats, leur permettant d'acquérir une qualification professionnelle.

S. AUVILLA

SAVOIR INVESTIR DANS LA FORMATION EN ALTERNANCE DES JEUNES



**MESURES
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

L'accord national Interprofessionnel du 26 octobre 1983 et la loi sur la Formation professionnelle du 24 février 1984 créent de NOUVELLES MESURES D'INSERTION PROFESSIONNELLE pour les jeunes à la recherche d'un emploi, de 18 ans à moins de 26 ans :

3 OBJECTIFS:

- ACQUISITION D'UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.
- ADAPTATION A UN EMPLOI.
- CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE.

Par l'alternance entre

une formation théorique dans un organisme de formation ou dans l'entreprise

et

une formation dans le poste de travail.

**DES RESPONSABILITÉS NOUVELLES
DES MOYENS NOUVEAUX**

DEFISCALISATION DU 0,1 % ET DU 0,2 %

Depuis 1977, les entreprises sont tenues de verser au Trésor public, avant le 5 avril, 0,1 % du montant des salaires retenus pour l'assiette de la taxe d'apprentissage.

Depuis 1978, les entreprises de plus de 9 salariés sont tenues de verser au Trésor public, avant le 15 septembre, le 0,2 % de la masse salariale au titre de la participation à la formation professionnelle continue.

AUJOURD'HUI

TOUTE DÉPENSE EFFECTIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES EXONÈRE L'ENTREPRISE DES VERSEMENTS OBLIGATOIRES (0,1 % ET 0,2 %) POUR LES SOMMES ENGAGÉES PAR ELLE-MÊME, OU VERSÉES A UN ORGANISME COLLECTEUR AGRÉÉ, SELON LES BARÈMES FORFAITAIRES.

UN STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE



Définition :

C'est un stage qui s'appuie sur un contrat passé entre un EMPLOYEUR, UN JEUNE et UN ORGANISME DE SUIVI chargé d'aider le jeune à établir un projet professionnel.

Ce contrat n'a pas le caractère d'un contrat de travail, le jeune bénéficiaire a le statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Ce stage vise à permettre à des jeunes de DÉCOUVRIR LA VIE DE L'ENTREPRISE, de développer leurs aptitudes au travail, de s'initier à un ou plusieurs métiers sous la responsabilité d'un tuteur, et d'ÉLABORER UN PROJET PROFESSIONNEL.

Ce stage constitue une première étape dans un processus d'insertion professionnelle. Elle peut conduire à la signature de l'une des deux autres formules prévues : contrat de qualification ou contrat d'adaptation ainsi qu'à un accès direct à un emploi ou à une formation.

Public :

Ce stage intéresse des jeunes de 18 à moins de 26 ans à la recherche d'un emploi pour lesquels l'accès direct à une formation ou à un emploi s'avère difficile.

Caractéristiques :

La durée du stage d'initiation à la vie professionnelle ne peut être supérieure à TROIS MOIS. Elle peut atteindre SIX MOIS si le stage a lieu dans plusieurs établissements d'une même entreprise ou deux entreprises différentes. 25 HEURES PAR MOIS sont passées auprès d'un organisme de suivi : Agence nationale pour l'emploi (ANPE), Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), Mission locale (ML), chargé d'aider à dresser un bilan et construire un projet professionnel. Il est prévu une rémunération mensuelle du stagiaire assurée par l'Etat. L'employeur assure un complément qui n'est pas une rémunération.

UN CONTRAT DE QUALIFICATION

Définition :

C'est un CONTRAT DE TRAVAIL de type particulier, signé entre un employeur et un jeune.

Il comporte une FORMATION EN ALTERNANCE : une formation théorique et une formation dans le poste de travail.

Il conduit à l'acquisition d'une QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, RECONNUE OU EN VOIE DE RECONNAISSANCE par une convention collective.

Public :

Il concerne des JEUNES de 18 à moins de 26 ans SANS QUALIFICATION ou ayant une QUALIFICATION INADAPTÉE à l'emploi.

Caractéristiques :

Ce contrat est ÉCRIT et il a une durée DÉTERMINÉE de 6 mois à 2 ans. Il prévoit 25 % au moins du temps passé en

FORMATION générale, professionnelle ou technologique, dispensée par un organisme de formation public ou privé, interne ou externe à l'entreprise. Il précise la rémunération du jeune par l'entreprise selon le barème forfaitaire suivant :

| Ancienneté dans le contrat/âge | 16-18 ans | 18-19 ans | 19-25 ans |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Premier semestre | 17 % smic | 27 % smic | 60 % smic |
| Deuxième semestre | 25 % smic | 35 % smic | 65 % smic |
| Troisième semestre | 35 % smic | 45 % smic | 70 % smic |
| Quatrième semestre | 45 % smic | 55 % smic | 75 % smic |

Ce contrat mentionne l'activité du jeune en entreprise et précise le rôle du tuteur chargé de suivre particulièrement le jeune.

UN CONTRAT D'ADAPTATION A UN EMPLOI OU A UN TYPE D'EMPLOI



Définition :

C'est un CONTRAT DE TRAVAIL de type particulier passé entre un EMPLOYEUR et un JEUNE demandeur d'emploi.

Il doit permettre une INSERTION PROFESSIONNELLE RAPIDE. Il est destiné à offrir une formation complémentaire à une qualification antérieurement acquise. Il prévoit une répartition équilibrée entre formation théorique et formation dans le poste de travail.

Public :

Ce contrat concerne des jeunes demandeurs d'emploi de 18 à moins de 26 ans susceptibles d'occuper RAPIDEMENT un poste de travail.

Caractéristiques :

Ce contrat peut être à DURÉE DÉTERMINÉE (un an minimum) ou à DURÉE INDÉTERMINÉE.

Le contrat à durée DÉTERMINÉE inclut :

- un temps de formation d'au moins 200 heures,
- une rémunération au moins égale à 80 % du salaire minimum de l'emploi occupé, en aucun cas inférieur au SMIC.

Le contrat à durée INDÉTERMINÉE inclut :

- un temps de formation lié au poste de travail et à la qualification du jeune pendant lequel la rémunération est de 80 % au moins du salaire minimum correspondant à l'emploi occupé, en aucun cas inférieur au SMIC.
- au-delà, une rémunération du travail correspondant à 100 % de l'emploi permanent occupé.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE CES 3 MESURES ?

SI VOUS SOUHAITEZ CONTACTER DES JEUNES, VOUS POUVEZ AUSSI VOUS ADRESSER :

- A l'agence locale pour l'emploi (A.L.E.) de votre lieu d'implantation ;
- Aux lieux d'accueil (mission locale - permanence d'accueil, d'information et d'orientation) ;
- Aux chambres de commerce et d'industrie, aux chambres des métiers et aux chambres d'agriculture.

SI, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE,

- Une information vous manque ;
- Un problème se pose ;
- Une difficulté apparaît.

VOUS VOUS ADRESSEZ A LA :

Direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE).

SI VOUS SOUHAITEZ CONSEILS ET ASSISTANCES TECHNIQUES,

VOUS VOUS ADRESSEZ AUX :

- Agence nationale pour l'emploi : agence locale de votre lieu d'implantation ;
- Organismes d'information sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle ;
- Organismes professionnels ;
- Organismes collecteurs paritaires agréés ;
- Organismes consulaires ;
- Organismes de formation publics ;
- Organismes de formation privés.

Ministère du Travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle.

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1985

Naisances -

SANS Eric
SOULIE Marie

Mariages -

IOP Dante avec TESO Eida
DANJOU Franck avec BLANCO B elinda
BLANCO J.C avec PRAVIE Fabienne
PONS Alain avec ARNAS Josian
CANDEL J.Philippe avec BRIAY Sylvi
NEGRE Michel avec N EBU Catherine

D ec es -

MIQUEL Patrick
FONTES Cl emence
JULLIA Thierry
GUERIN L eon

Pour vous permettre une meilleure compréhension de vos avis d'Imposition des Impôts locaux, nous vous donnons ci-dessous les principes généraux qui régissent ces divers impôts.

IMPOTS LOCAUX

I Taxe d'Habitation

Locaux imposables - Tous les locaux contiennent un ameublement pour permettre l'habitation. Il ne peut être fait abstraction des pièces dégarnies si elles restent à la disposition exclusive du Contribuable. Sont concernées les résidences principales ou secondaires.

Dépendances -

Toutes les annexes de l'habitation (locaux, appentis, garages etc...) font l'objet d'une évaluation de leur valeur locative séparément de celle de l'habitation. Mais si l'adresse est identique, un seul avis d'imposition est émis. La base d'imposition qui y figure correspond au total des Valeurs Locatives de la dépendance et du local d'habitation.

Pour les locaux passibles de la Taxe Professionnelle -

Les locaux ne doivent pas faire partie de l'habitation personnelle du contribuable.

Remarque

Même si les locaux sont passibles de la Taxe professionnelle, ils sont soumis à celle-ci s'ils font partie intégrante de l'habitation personnelle et ne comportent pas d'aménagements spéciaux.

Personnes exonérées -

Certaines personnes de condition modeste, âgées, veuves ou invalides, peuvent être dégreévées en totalité ou partiellement de la Taxe Habitation sous certaines conditions de ressources.

Nouveau dégrevement partiel -

Les personnes non imposables à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente, bénéficient d'un dégrevement partiel de la Taxe d'Habitation de 25 % du montant de l'imposition qui excède 1.000 F.

Aucun dégrevement n'est accordé pour une résidence secondaire.

Abattements obligatoires pour charges de Famille -

- Enfants à charge au sens de l'impôt sur le revenu (âgés de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études)
- Les ascendants âgés de plus de 70 ans vivant au foyer et non imposables sur le revenu.

Calcul de l'impôt -

La Taxe d'Habitation est établie pour l'année, d'après la situation existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

Le montant à payer est égal au produit de la valeur locative cadastrale par le taux de l'impôt.

La valeur locative imposable correspond à la valeur locative brute diminuée des abattements.

II Taxe Foncière sur les propriétés bâties

La Taxe Foncière est établie pour toutes les constructions fixées au sol (habitation, locaux industriels et commerciaux).

Exonérations -

- de 2 ans : Constructions nouvelles, additions de constructions ;
- longue durée : Exclusivement pour le logement destiné à l'habitation principale.

- Logements achevés avant le 01/01/73

A partir de 1984, l'exonération a été ramenée de 25 ans à 15 ans.

- Logements achevés depuis le 01/01/73

Exonération de 15 ans - logements financés à l'aide de P A P à condition que la demande de prêt ait été déposée avant le 01/01/84.

Exonération de 10 ans - logements en accession à la propriété financés à l'aide de P A P, demande déposée à compter du 01/01/84.

Personnes imposables -

La Taxe Foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année au nom du propriétaire ou de l'usufruitier des constructions imposables au 01/01 de l'année d'imposition.

Dégrevements -

Des dégrevements ont été prévus en faveur des personnes âgées et de condition modeste sous certaines conditions de ressources et d'occupation des locaux.

Evaluation de la valeur locative cadastrale -

Les évaluations sont faites à partir des déclarations souscrites par le propriétaire, soit lors d'une révision générale, soit pour les constructions édifiées ou modifiées depuis, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement ou l'acquisition.

Obligations déclaratives - (Imprimés à établir et à remettre soit au service du cadastre, soit à la Mairie).

- Maisons Individuelles H1
- Locaux commerciaux C
- Etablissements industriels U

Sanctions en cas de défaut ou de dépôt tardif de déclaration.

- Perte du droit à l'exonération de 2 ans, 15 ans ou de 10 ans.

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties -

Elle concerne l'ensemble des propriétés non bâties. Le revenu servant de base à l'impôt est égal à 80 % de la valeur locative cadastrale des propriétés.

Les valeurs locatives cadastrales fixées à la date de référence du 01/01/70, doivent faire l'objet de mises à jour, c'est pourquoi les valeurs locatives sont actualisées tous les 3 ans et revalorisées chaque année entre 2 actualisations.

L'unique actualisation qui soit intervenue à ce jour est celle au 01/01/78. La deuxième 01/01/81 et la troisième 01/01/84 ont été annulées par un texte législatif et remplacées par des majorations forfaitaires.

Exemple de Mise à jour de la Valeur Locative Cadastreale

| Date de référence | Base imposable | | Année d'imposition |
|-------------------|---|--------|--------------------|
| 01/01/70 | VLC | 10.000 | Jusqu'en 1979 |
| 01/01/78 | $10.000 \times 1,49$ | 14.900 | 1980 |
| 01/01/79 | $14.900 \times 1,10$ | 16.390 | 1981 |
| 01/01/80 | $14.900 \times 1,10 \times 1,11$ | | 1982 |
| 01/01/81 | $14.900 \times 1,10 \times 1,11 \times 1,13$ | | 1983 |
| 01/01/82 | $14.900 \times 1,10 \times 1,11 \times 1,13 \times 1,12$ | | 1984 |
| 01/01/83 | $14.900 \times 1,10 \times 1,11 \times 1,13 \times 1,12 \times 1,08$ | | 1985 |
| 01/01/84 | $14.900 \times 1,10 \times 1,11 \times 1,13 \times 1,12 \times 1,08 \times 1,052$ | | 1986 |

S. AUVILLA

NOUS VOUS PRIONS DE NOTER

Il semble que l'on ne connaisse pas très bien les heures d'ouverture du secrétariat Mairie. Nous vous rappelons à nouveau que les bureaux sont ouverts tous les jours sauf samedi et dimanche, de 10 H 00 à 12 H 00, le vendredi de 10 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00. Nous vous demandons instamment, sauf urgence, de respecter ces horaires.

LES EXPOSITIONS

Dans le courant de l'année écoulée plusieurs expositions ont été réalisées.

Madame DELUNDEDIEU nous a présenté de splendides lithographies qui ont illuminé la salle de la Mairie.

Monsieur LEZIN, ainsi que d'autres de ses amis collectionneurs exposaient des insignes militaires en quantité, représentant tous les régiments.

Ce sont des objets attrayants dont certains forts rares, sont d'une grande valeur.

Enfin, Monsieur NEVEU offrait au public l'exposition des trésors de sa collection d'appareils de cinéma anciens.

Ces diverses expositions ont attiré un public nombreux et pour l'année 86 nous pouvons annoncer dès à présent une exposition d'archéologie et une exposition de poteries d'art.

Ces diverses manifestations vous seront annoncées en temps utile et nous vous demandons de leur réserver un peu de votre temps.

R. NEVEU

CLUB DU 3ème AGE DE MONTASTRUC



Par nos divers articles dans les colonnes de ce Bulletin, vous connaissez tous maintenant le club du 3ème Age de Montastruc : "Les Lilas" rue du Presbytère .

Nous pourrions donc nous abstenir de pointer notre nez dans le présent numéro devez-vous penser . Auriez-vous oublié cette maxime : "Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage" . Nous aimons trop notre Club et son ambiance pour nous abstenir d'en parler partout et toujours quand nous en avons l'occasion, et nous voulons aussi et surtout vous informer au maximum .

Nos activités sont multiples, en voici un exposé :

Lotos : Un chaque mois dans nos salles, un loto géant le dimanche 19 Janvier 1986 à l'ancien Collège .

Assemblée Générale et Tirage des Rois le samedi 1^{er} Février 1986

Nous offrons à nos adhérents un très bon repas pour clôturer l'année . Il a eu lieu le samedi 28 Décembre 1985 .

Des Séances de cinéma avec des films récents .

Nous avons monté dernièrement une **Chorale** qui provoque un grand engouement . Nous allons maintenant créer un **Ouvroir** ; cette activité est absolument nécessaire, elle est l'essence même d'un Club de 3ème Age . Chacun fait profiter l'ensemble, de ses connaissances : tricot, couture, peinture sur soie etc ... Nos adhérents sont régulièrement informés par des circulaires .

Vous le voyez, nous ne restons pas, selon la formule, les deux pieds dans le même sabot ; venez donc nous rejoindre vous serez séduits par la bonne ambiance qui règne au sein de notre équipe . Nous aimons la formule suivante :

Les plus belles vertus que les Dieux ont créées

Seront toujours l'amour et la fraternité .

Renseignements et inscriptions : rue du Presbytère les jeudis de 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H .

ou chez la Présidente du Club :

Madame DUTHEIL
"Les Hirondelles"
Route des Birats

31380 - MONTASTRUC LA CONSEILLERE
Tél. : 61.84.20.85

Mr DUTHEIL

MUTILES DU TRAVAIL - HANDICAPES

Le Groupement départemental de la Fédération des Mutiles du Travail et Handicapés est situé à TOULOUSE, 27 rue Emile Cartailhac, Tél. 61.21.05.93

La Section de Montastruc a son siège à Montastruc chez Monsieur Alexandre DUTHEIL, "Les Hirondelles" Route des Birats, 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE, Tél. 61.84.20.85

Une permanence a lieu à la Mairie de Montastruc les troisièmes lundis de chaque mois de 14 H à 16 H 30.

Venez vous renseigner sur tous les services que peut vous rendre cette Association (loi 1901) à la permanence ou chez Mr DUTHEIL (sur rendez-vous).

L'Assemblée Générale annuelle aura lieu le dimanche 26 Janvier 1985 dans la salle de la mairie de Bessières. Elle sera suivie d'un repas fraternel au restaurant "Le Bessierain".

Mr DUTHEIL .

LE CHATEAU DE FORT-BEZIAN

ET LA FAMILLE CHASSEREAU, BONNARD , & BIARGUES

A GARIDECH

Situé à un kilomètre environ de l'Eglise du village, en bordure du chemin de Bazus, par la mouline du Girou, FORT BEZIAN serait une construction du 18ème siècle, bâtie sur l'emplacement d'un ancien château fort qui, suivant une tradition orale de la famille, datait de la guerre des Albigeois . Dans son environnement, on a mis à jour plusieurs pierres tombales marquées de la Croix de Malte sans aucune inscription . On est fondé à penser que des combats auraient eu lieu en cet endroit, lors de la Croisade contre les Albigeois .

D'où vient le nom ? Fort vient certainement de la désignation du bâtiment primitif . Bézian, en patois occitan veut dire : nous voyons . Comme il était d'usage autrefois, le nom viendrait plutôt de celui d'un propriétaire du lieu .

Au XVIII ème siècle, c'était un certain Bernard ESCOUBOU qui était propriétaire de Fort Bézian . Il est mort le 17 Vendémiaire an trois . Son nom est resté à la ferme voisine du Château . Sa petite fille Marie Antoinette BOUSQUET épouse de Joseph FILLIOL hérita du château et de la propriété voisine appelée Monplaisir et de la ferme dite Maragat qui en dépendait, aujourd'hui propriété de Mr le Docteur LAURENS .

A la mort de Marie Antoinette FILLIOL en 1833, son fils Bertrand Victor FILLIOL hérita . Il conserva Monplaisir et vendit Fort Bézian qui, après plusieurs mutations successives fut vendu à l'adjudication en 1872 . C'est un médecin de Baziège qui en devint propriétaire le 1 juillet 1872 : le Docteur Jules CHASSEREAU .

Un fils de ce dernier, Mr Marie Aristide CHASSEREAU était Médecin chef de l'Hôpital psychiatrique de Braqueville (aujourd'hui Hôpital Marchant à Toulouse) . Il fit exécuter de nombreux travaux au château, de rénovation et d'embellissement, et vint y habiter .

En 1883, il était Maire de Garidech et fit construire l'Ecole Publique inaugurée en 1884, dont le premier instituteur fut Mr Etienne AJAS dont les anciens de Garidech ont conservé un très bon souvenir ; il passa toute sa carrière d'enseignant à Garidech .